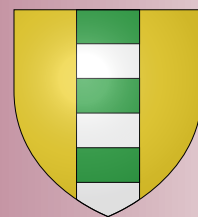


SAINT-LIEUX lès-Lavaur



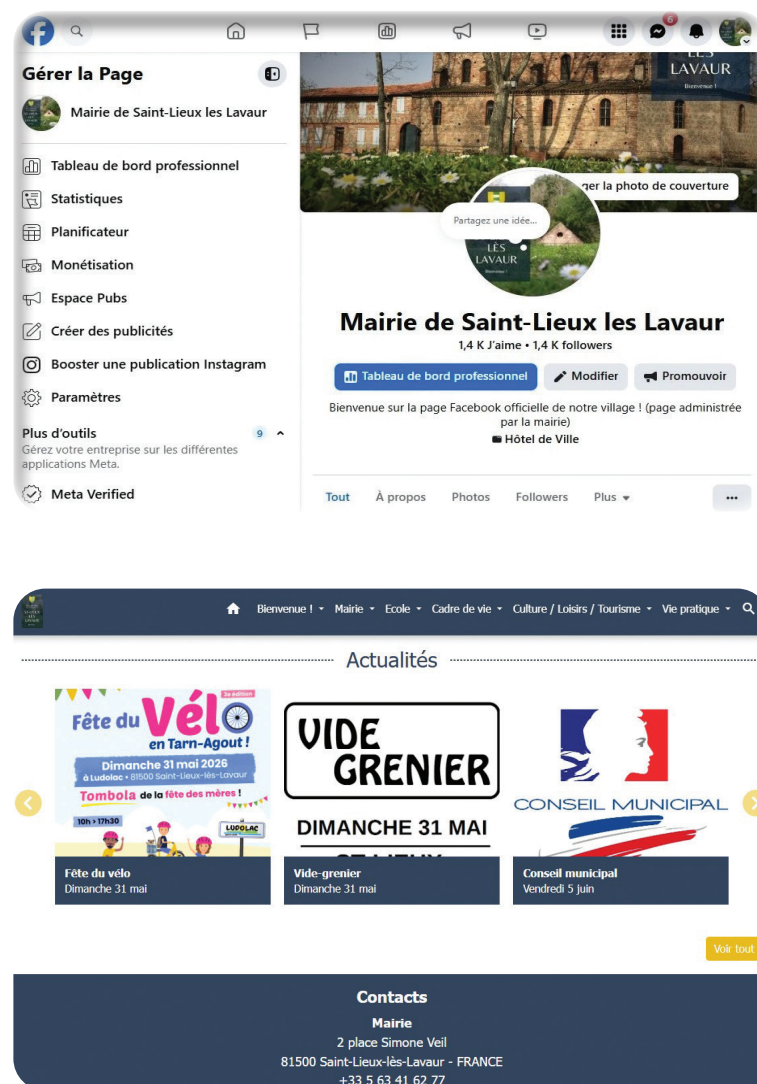
UN NOUVEAU MANDAT Dans la continuité

Bulletin municipal | Juillet 2026

Sommaire

2 communication infos pratiques	16 aménagements de sécurité routière
3 édito du maire	19 circulation autour de l'école
4 présentation du conseil municipal	20 urbanisme
8 rénovation des bâtiments communaux	23 finances
11 bibliothèque	24 transports
12 chemin de fer touristique	26 rucher municipal
15 la léoncienne	27 annuaire des associations
	28 communication annuaire des pros

Pour suivre l'actualité locale,
utilisez la **page Facebook** de la commune et consultez son **site internet** !



« Ensemble, continuons à faire de Saint-Lieux-lès-Lavour un village dynamique, solidaire et durable. »



Lors des élections municipales du 15 mars, vous nous avez renouvelé votre confiance. Je vous en remercie très sincèrement. L'équipe municipale, partiellement renouvelée, est composée de femmes

et d'hommes aux parcours variés, actifs ou retraités, dont certains sont également investis dans la vie associative de notre commune et du territoire. Tous partagent la même volonté : œuvrer au service de Saint-Lieux-lès-Lavour et de ses habitants.

Vous découvrirez dans ce bulletin les délégations confiées à chaque adjoint et conseiller municipal, ainsi que les différentes commissions dans lesquelles siègent vos élus.

Si la feuille de route de ce nouveau mandat s'enrichira progressivement de nouvelles actions et de nouveaux projets, nos priorités demeurent inchangées :

- la préservation et l'embellissement de notre village,
- le bien vivre ensemble,
- la transition écologique et la protection de l'environnement,
- la sécurisation des routes et le développement des mobilités douces.

Le mandat précédent a été marqué par la réalisation de nombreux projets structurants, indispensables au développement de notre commune et représentant un investissement financier conséquent. Cette année voit notamment l'aboutissement de la

renovation des bâtiments communaux, chantier majeur qui permet aujourd'hui de préserver notre patrimoine tout en offrant des espaces plus fonctionnels, plus confortables et mieux adaptés aux besoins des habitants, des associations et des services municipaux.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans une logique différente. Les projets prévus seront, pour la plupart, moins lourds financièrement, mais tout aussi importants pour améliorer le cadre de vie, renforcer les services de proximité et répondre aux attentes du quotidien. Cette première année sera consacrée à la préparation et à la programmation des actions qui seront déployées progressivement tout au long du mandat.

La saison estivale a déjà démarré avec la fête du village, rendez-vous incontournable de ce début juillet. Le cœur du village retrouve une dynamique touristique précieuse grâce au petit train touristique, à l'ouverture du bar associatif, La Table Ronde, située à l'emplacement de l'ancienne mairie ou à la paillote relookée de La Léonciennne qui rafraîchira petits et grands tous les dimanches de l'été.

À la rentrée, nous aurons le plaisir de nous retrouver autour d'événements désormais bien ancrés dans la vie locale, tels que le Forum des associations et Octobre Rose.

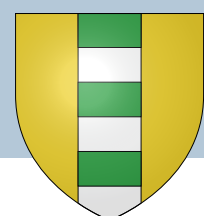
Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, placé sous le signe de la convivialité, des rencontres, de la découverte et de moments partagés.

Gilles CORMIGNON
Maire

Informations pratiques

Horaires d'accueil de la mairie

- ➔ Lundi : fermé
- ➔ Mardi : 9H00-12H00 / 14H00-19H00
- ➔ Mercredi : 9H00-12H00 / après-midi fermé
- ➔ Jeudi : 9H00-12H00 / 14H00-17H00
- ➔ Vendredi : 9H00-12H00 / 14H00-17H00



2 place Simone Veil
81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVOUR
05 63 41 62 77
stlieuxleslavour.mairie@wanadoo.fr

Bulletin municipal de la mairie de Saint-Lieux-lès-Lavour
Directeur de la publication : Gilles CORMIGNON
Rédaction, conception et mise en page : Christophe BREST
Crédits photos : mairie, Casa Galineta, La Léonciennne et D.R.
Impression : REPROCOLOR | 31200 TOULOUSE
Tirage : 600 exemplaires
Date de parution : juillet 2026

Conseil municipal

Vos élus

Le Maire est entouré de :

- 4 adjoints
- 2 conseillers municipaux délégués
- 8 conseillers municipaux
- 2 suppléants



Gilles CORMIGNON
Maire



Daniel ARMENGAUD
1^{er} adjoint

Travaux - Bâtiments
Aménagements



Chloé SOULAYRAC-GELIS
2^{ème} adjointe

Ecole - Jeunesse
Associations - Culture



Franck BRETEAU
3^{ème} adjoint

Voirie - Fossés - PCS
Cadre de vie - Espaces verts



Sylvie RAYSSEGUIER
4^{ème} adjointe

Finances - Bibliothèque
Eclairage public
Communication



Pascal FLAHAUT
Conseiller municipal délégué

Cérémonies



Francis BACCHIN
Conseiller municipal



Nathalie CAUWET
Conseillère municipale



Sandrine ODON
Conseillère municipale



Xavier BOULARD
Conseiller municipal



Adeline MOULIS
Conseillère municipale



Christophe BREST
Conseiller municipal délégué

Communication
Finances - Bibliothèque



Laëtitia LARTIGUE
Conseillère municipale



Laurent TONON
Conseiller municipal



Laëtitia FAUX
Conseillère municipale



Bernard PLANES
Suppléant



Charlotte JANEX-LEFORT
Suppléante

Vos élus municipaux

Au sein des divers organismes publics

Il existe plusieurs organismes publics dans lesquels siègent les conseillers municipaux pour représenter les intérêts de la commune et participer aux prises de décisions. A l'issue des élections dans ces organismes, deux d'entre elles ont vu **deux élus de notre commune être désignés comme présidents : le PETR Pays de Cocagne et le SMICTOM de la région de Lavour.**

Gilles CORMIGNON

- ➡ Vice-Président de la **Communauté de Communes Tarn-Agout** en charge des thématiques «enfance, familles, activités de loisirs et attractivité touristique»
- ➡ **Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Cocagne**
- ➡ Délégué au **SMICTOM de la région de Lavour**
- ➡ Vice-Président du **Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)**

Daniel ARMENGAUD

- ➡ **Président du SMICTOM de la région de Lavour**

Chloé SOULAYRAC-GELIS

- ➡ Déléguée suppléante à la la **Communauté de Communes Tarn-Agout**
- ➡ Déléguée au **Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)**

Franck BRETEAU

- ➡ Délégué au **Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)**
- ➡ Délégué au **Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire (SMEMN 81)**

Sylvie RAYSSEGUIER

- ➡ Déléguée au **Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)**

Francis BACCHIN

- ➡ Correspondant tempête auprès de ENEDIS

Xavier BOULARD

- ➡ Délégué au **Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire (SMEMN 81)**

Christophe BREST

- ➡ Délégué au **Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)**

Laurent TONON

- ➡ Délégué au **Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)**
- ➡ Correspondant tempête auprès de ENEDIS

Commissions municipales

Des lieux d'examen des projets municipaux

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal : elles ont un **rôle consultatif**, le pouvoir de décision reste dévolu au conseil municipal. Elles sont composées de conseillers municipaux et de **personnes extérieures en mesure d'apporter une connaissance voire une expertise** sur la thématique de la commission. Des dossiers techniques y sont examinés, les commissions fournissent alors des propositions au conseil municipal et mettent en œuvre celles qui sont retenues.

Travaux - Aménagements - Patrimoine Membres du conseil municipal Daniel ARMENGAUD (vice-président) Pascal FLAHAUT Xavier BOULARD Adeline MOULIS Laurent TONON Laetitia FAUX Membres extérieurs Bernard PLANES Sylvain TILAK	Action sociale Membres du conseil municipal Gilles CORMIGNON (président) Xavier BOULARD Laetitia LARTIGUE Adeline MOULIS Membres extérieurs Esther GISSEROT Sylvie TILAK
Voirie, réseaux, PCS, environnement, cadre de vie, espaces verts et fleurissement Membres du conseil municipal Daniel ARMENGAUD Franck BRETEAU (vice-président) Sylvie RAYSSEGUIER Pascal FLAHAUT Francis BACCHIN Nathalie CAUWET Xavier BOULARD Membres extérieurs Anaïs BEAULATON Guillaume DELMAS Jean-Claude PAGES Bernard PLANES	Vie associative, culture, école et jeunesse Membres du conseil municipal Chloé SOULAYRAC-GELIS (vice-présidente) Nathalie CAUWET Sandrine ODON Laetitia LARTIGUE Adeline MOULIS Membres extérieurs Mathilde BARBARY Anaïs BEAULATON Bernard PLANES Sylvain TILAK Alexandra VEY
Finances - Administration Membres du conseil municipal Daniel ARMENGAUD Chloé SOULAYRAC-GELIS Franck BRETEAU Sylvie RAYSSEGUIER (vice-présidente) Christophe BREST Sandrine ODON Membres extérieurs Charlotte JANEX-LEFORT	Bibliothèque - Communication Membres du conseil municipal Sylvie RAYSSEGUIER Christophe BREST (vice-président) Pascal FLAHAUT Laetitia FAUX Membres extérieurs Anaïs BEAULATON Marine BREST Esther GISSEROT Charlotte JANEX-LEFORT

Bâtiments communaux

Réhabilitation ancienne mairie et locaux attenants

S'il y avait un **projet d'envergure et ambitieux** à entreprendre sur la commune, il s'agit bien de celui-ci : d'envergure de par la surface des bâtiments concernés et ambitieux en raison de l'enjeu financier au regard de la taille du budget communal. Discuté depuis de nombreuses années, repoussé régulièrement, il aura enfin vu le jour. La municipalité a bâti le projet autour de 2 axes :

- tout d'abord la rénovation de l'existant, indispensable,
- mais aussi l'ouverture à de nouvelles fonctions locatives pour **l'accueil de commerces et de services**.

Au vu de l'importance du projet, la rénovation de l'intégralité de ce patrimoine a nécessité un phasage **sur plusieurs exercices budgétaires**. Les premiers travaux avaient consisté à reprendre les toitures depuis l'église jusqu'à l'ancienne mairie, de 2019 à 2021. En janvier 2022, le conseil municipal désignait le maître d'œuvre en charge du projet de rénovation avec une feuille de route tracée pour 5 ans afin de permettre à la commune d'absorber financièrement l'opération.

Ce projet participe au **dynamisme de la vie sociale, économique et associative de la commune**.

1^{ère} tranche

C'est au printemps 2024 que les premiers travaux ont pris fin avec la livraison de deux ensembles distincts.

➤ Aménagement de la nouvelle mairie

La nouvelle mairie est installée depuis la fin du mois d'avril 2024 dans l'ancien presbytère qui était particulièrement délabré. D'importants travaux de démolition et de reconstruction ont permis de livrer une mairie modernisée qui offre un confort de travail accru aux secrétaires de mairie et



de meilleures conditions d'accueil du public. À peu près tout a été refait, du sol au plafond, la structure était fragilisée, les pièces ont été redessinées pour correspondre aux usages attendus.

➤ Création et location de locaux commerciaux

C'est ici que le projet prend tout son sens. D'un point de vue général, le patrimoine communal constitue une charge importante pour le budget communal en terme d'entretien et d'investissement en cas de grosses réparations. Néanmoins il peut contribuer à **accompagner l'activité économique locale, en hébergeant des entreprises**, permettant ainsi de bénéficier de contreparties financières : c'est en quelque sorte gagnant / gagnant !



➤ Étage

L'aménagement a consisté principalement à réagencer les locaux de l'ancienne salle du conseil municipal. Ces travaux ont abouti à la création de locaux commerciaux avec l'installation notamment :

- ☑ d'une **infirmière** (Véronique GUTIERREZ)
- ☑ d'une société de formation en **pilotage de drones** et en métiers liés aux **technologies de drones** (AÉROcDRONES et Aktiséos)

Un 4^{ème} local est disponible pour accueillir une activité supplémentaire ; à la date où nous écrivons ces lignes, un ostéopathe a fait part de son intérêt pour s'installer dans nos locaux.

➤ Rez-de-chaussée

L'ancienne mairie s'est également transformée en local commercial : il accueille depuis le 1^{er} mai **une agence de communication et un bar associatif**, véritable lieu de convivialité, qui a rapidement séduit la clientèle locale.

2^{ème} tranche

Les difficultés budgétaires de l'Etat apparues en 2024 ont pesé sur les collectivités territoriales qui ont été mises à contribution pour combler le déficit public. Les départements étaient particulièrement concernés pour participer au redressement des finances publiques ; c'est ainsi que l'aide du Département du Tarn a été revue à la baisse pour la seconde tranche de travaux. De la même manière, pour cette seconde phase de l'opération, l'aide de l'Etat a été réduite à 25 % au lieu des 35 % accordés initialement.



Cette seconde tranche de travaux a permis de créer des locaux pour les usages suivants :

➤ Étage

- ✓ Pour la **bibliothèque** qui est installée à l'école depuis le mois de mai 2023, le temps des travaux. Elle réintègrera le bâtiment communal avec un **aménagement et du mobilier plus adaptés**.
- ✓ Pour les **associations** qui bénéficieront de locaux rénovés.



➤ Rez-de-chaussée

- ✓ Une nouvelle **salle du conseil municipal et des mariages** avec un aménagement modulable.

Financement de l'opération

Le montage financier était déterminant pour permettre l'aboutissement de ce projet. En effet, une commune comme la nôtre n'est pas en mesure de porter un tel projet sans l'obtention de financements publics, sans une situation budgétaire saine qui la place en capacité de recourir à l'emprunt, d'autant plus dans une période où les taux sont remontés en flèche rendant les banques extrêmement méfiantes.

Le coût du projet franchit le million d'euros hors taxes, l'Etat apportant un soutien à l'investissement public local en reversant à la commune la part de TVA payée aux entreprises. Le montage initial prévoyait une opération proche des 1,2 millions d'euros : elle sera au final inférieure grâce notamment aux résultats des marchés publics, les devis s'étant avérés plus bas que les estimations.

L'effort financier s'établit pour la commune à un peu plus de 500 000 € HT au vu du taux de subvention global de 55 %. Le reste à charge de la commune provient à la fois de son épargne (autofinancement) et d'emprunts.

Réhabilitation des bâtiments communaux	Travaux tranche 1	Travaux tranche 2	Total projet rénovation		Projection coût réel
Montant subventionnable	618 410 €	564 144 €	-	1 182 554 €	1 100 000 €
Subventions					
Etat	185 085 €	141 036 €	28%	326 121 €	
Région	75 767 €	0 €	6%	75 767 €	
Département	103 537 €	60 000 €	14%	163 537 €	
CC Tarn-Agout	1 388 €	85 739 €	7%	87 127 €	
Coût pour la commune	252 633 €	277 369 €	45%	530 002 €	

Bibliothèque municipale

Accès en ligne et projet de modernisation

Depuis mai 2023 et l'engagement des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, la bibliothèque est hébergée dans les locaux de l'école communale et son fonctionnement est toujours assuré par les bénévoles de l'**association La Passarèla de Saint-Lionç**.



N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie si vous souhaitez vous impliquer dans le fonctionnement de la bibliothèque d'une manière ou d'une autre.

La municipalité a amélioré le service en permettant l'accès en ligne au fonds documentaire de la bibliothèque avec un **portail web dédié** : <https://stlieuxleslavour.bibenligne.fr/>

À partir de ce portail, il est possible de faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, réserver des documents ou prolonger des prêts en se connectant à son compte lecteur. Les personnes non-adhérentes peuvent également consulter le catalogue et, à l'aide du formulaire de préinscription, préparer leur adhésion pour profiter ensuite de tous les services proposés. **L'adhésion à la bibliothèque municipale est gratuite**, rejoignez la communauté de lecteurs !

En parallèle, la bibliothèque a augmenté la fréquence des rotations avec la Médiathèque départementale du Tarn afin de renouveler plus souvent son fonds documentaire.

Maintenant que la réhabilitation des bâtiments communaux est terminée, la bibliothèque va pouvoir revenir au cœur du village en bénéficiant au préalable d'un **réaménagement**. Pour cela, lors de sa séance du 31 mars 2026, le conseil municipal a pris une délibération ayant pour objet une demande de subvention en vue de l'équiper en mobilier et matériel, pour une bibliothèque plus accueillante et fonctionnelle. **Le déménagement devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.**



Chemin de fer touristique du Tarn

Un double anniversaire

Le bout du tunnel pour le pont de Salles

Le viaduc de Salles qu’empruntait le petit train du chemin de fer touristique pour franchir l’Agout était fermé depuis juin 2018 pour des raisons de sécurité à cause de désordres structurels : c’est finalement au mois de juin 2025 que l’autorisation de franchissement a été accordée. Avant la fermeture, ce sont 25 000 visiteurs par an venaient découvrir les paysages de la campagne tarnaise autour de Giroussens et de Saint-Lieux-lès-Lavaur, depuis la gare de Saint-Lieux-lès-Lavaur jusqu’à la gare du jardin des Martels : pour ce nouveau départ avec une saison qui n’a pu démarrer que le 8 juin, pas moins de 11 000 passagers ont pris un billet pour monter à bord du « petit train » !

Les communes de Giroussens et Saint-Lieux-lès-Lavaur partagent la propriété du pont de Salles. Il est constitué de 4 arches de 22 mètres encadrées par 2 arches de 6 mètres, long de 133 mètres et large de 4 mètres, en béton armé et revêtu de briques. Ce pont a été utilisé par la ligne ferroviaire à voie étroite qui reliait Laboutarié à Saint-Sulpice entre 1925 et 1931.



Les travaux de réparation et de confortement du viaduc ont été réalisés sous maîtrise d’ouvrage de la communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet.

Les travaux ont consisté à réparer la culée (appui du pont) rive droite côté Giroussens, renforcer la berge et réparer la voute de la première arche. Les solutions techniques ont dû surmonter les difficultés liées à la réglementation ferroviaire et à la géotechnique des talus de la rivière.

➤ 265 000 € / État	➤ 36 500 € / Communauté d’agglo Gaillac-Graulhet
➤ 95 000 € / Département	➤ 29 000 € / Communauté de communes Tarn-Agout
➤ 50 000 € / Région	➤ 36 500 € / Commune de Giroussens
	➤ 38 000 € / Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Le coût des travaux et prestations intellectuelles s’est élevé à 550 000 € HT. Une convention de maîtrise d’ouvrage a permis de formaliser le partenariat juridique et technique entre l’Etat et 6 collectivités. Il convient de préciser que la Communauté de communes Tarn-Agout s’est engagée à reverser un fonds de concours exceptionnel de 18 000 € à Saint-Lieux-lès-Lavaur pour compenser une partie du coût des travaux supportés par notre commune.



Une fois ces travaux de confortement réalisés, un nouveau programme de travaux pluriannuel (réfection étanchéité, mise aux normes des garde-corps de l’ouvrage, reprise des maçonneries, réparation des bétons d’encorbellement) démarrera : il permettra le passage des piétons et vélos sur le pont.

Depuis 1975, il est géré par l’Association pour la conservation occitane de véhicules anciens (ACOVA) qui s’occupe de l’exploitation du chemin de fer touristique ainsi que de la préservation et de la restauration du matériel ferroviaire au sein du musée du petit train.

L’autorisation d’emprunter le viaduc de Salles a donc été signée le 6 juin 2025 et le jour même, à 17 heures, un premier convoi franchissait l’Agout 7 ans après la fermeture et après avoir dégagé les rochers qui empêchaient le passage de part et d’autre.

L’exploitation commerciale a ensuite repris le 8 juin. La résilience des bénévoles et le soutien indéfectible des partenaires (préfecture, conseils départementaux et régionaux, conseils communautaires et communes de Saint-Lieux-lès-Lavaur et Giroussens) ont rendu possible cette réouverture.



La réouverture en 2025 était également l'occasion de célébrer 2 anniversaires :

- Les 50 ans du chemin de fer touristique du Tarn
- Les 100 ans de la gare de Saint-Lieux-lès-Lavaur et le viaduc de Salles



Le 20 septembre, à l'initiative des 2 municipalités, les financeurs du projet ont été invités à venir découvrir le résultat des nombreuses années de tractation et mois de travaux qui ont été nécessaires pour remettre en état le pont de Salles et permettre la réouverture de la circulation du train touristique. La commune remercie l'ensemble de ces acteurs pour leur soutien et particulièrement le préfet François-Xavier LAUCH et le député Jean TERLIER.



Associations

La Léoncienne, une nouvelle page à écrire

Depuis 1912, **La Léoncienne** accompagne la vie de notre village et rassemble les habitants autour de moments de partage et de convivialité. **Plus d'un siècle d'histoire marqué par l'engagement de nombreux bénévoles** qui ont su faire vivre cette association génération après génération.

Cette année marque l'ouverture d'un nouveau chapitre avec le **renouvellement du bureau**. Une transition qui s'inscrit dans la **continuité du travail accompli** par tous ceux qui ont contribué à faire de La Léoncienne un **acteur incontournable de la vie locale**.



Cette nouvelle page s'écrit cependant avec une émotion particulière avec la perte de « Mimi » figure incontournable de La Léoncienne. **Mimi a consacré une part de son temps et de son cœur à l'association**. Son souvenir continuera d'accompagner chacun de nos projets et nous tenions à lui rendre un hommage sincère.

Fidèle à son histoire mais tournée vers l'avenir, La Léoncienne prépare de nombreux rendez-vous à venir : **le réveil de la fanfare, le traditionnel loto de Noël ou encore le repas des aînés**.

La **buvette, lieu emblématique de rencontres**, fait **peau neuve** et s'accompagnera de nouvelles animations afin d'accueillir habitants, promeneurs et visiteurs. **Parmi les nouveautés, l'événement**

bien connu « **Môme en Fête** » évolue et devient « **Môme en Pêche, la fête des petits et des grands pêcheurs** ».

Parce qu'une association ne vit que grâce à ceux qui la font vivre, **nous invitons toutes les bonnes volontés à nous rejoindre**. Ensemble, continuons de faire vivre La Léoncienne !

Aménagements de sécurité routière

Etat des lieux des réalisations et projets (1/2)

Lors de son mandat 2020-2026, la municipalité a réalisé des aménagements nécessaires pour favoriser une circulation plus sécurisée et apaisée. Une fois le diagnostic posé pour mieux appréhender les enjeux locaux de sécurité routière, il convenait de corriger les configurations les plus dangereuses pour offrir à tout usager un déplacement sûr, en recherchant le **dialogue avec les habitants**. C'est ainsi que différents lieux qui présentaient des configurations routières dangereuses ont été sécurisés en priorité :

- le carrefour **En Jacquet**
- les intersections de la route de **La Plaine** avec les rues **En Paris, Hameau du Lac** et **En Sestier**



- l'entrée des **Jacquolettes** et le chemin d'**En Paris**
- le secteur de **Landelle**

Les secteurs de **La Pivrane** et de **Landelle Basse** ont aussi bénéficié d'aménagements :

- déplacement du panneau d'entrée et de sortie d'agglomération
- réglementation d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h
- chemin piétonnier balisé le long de la voie de circulation

Ces premiers aménagements ont concerné des voies communales, la municipalité les a conçus **de manière concertée avec les habitants**. La **consultation des riverains** pour trouver les solutions les mieux adaptées est systématique et répond à une volonté communale car ce sont eux qui connaissent le mieux les lieux où ils circulent au quotidien.

Par ailleurs, la municipalité n'avait pas perdu de vue la nécessité d'intervenir sur **les routes départementales**, les deux traversantes comme on les appelle, la **RD38 vers Saint-Sulpice** et la **RD48 vers Saint-Jean de Rives**. Toutefois, aménager une voirie concernant le réseau routier départemental implique des spécificités, voire des contraintes, qui rendent l'aboutissement du projet plus long et moins participatif. Mais le résultat est bien là avec le concours de l'ingénierie départementale qui a rendu possible ces aménagements

Les études montrent que lors d'un accident, trois éléments interviennent : les véhicules, les individus et l'infrastructure. La municipalité met tout en œuvre pour sécuriser l'espace et les voies publiques. Pourtant, contrairement à certaines idées reçues, l'infrastructure n'est pas la cause principale de la majorité des accidents : **c'est le facteur humain**, présent dans une très large proportion. Et en agglomération, **c'est la vitesse qui constitue le principal problème**. Toutefois, faire respecter une vitesse moyenne appropriée dans chaque rue ne suffit pas : **il est indispensable de faire réduire les vitesses très excessives pratiquées par quelques-uns** et faisant courir un risque élevé pour les autres usagers (piétons, cyclistes...) de l'espace public.

En matière de sécurité routière, la prévention est importante mais elle ne suffit pas. Et comme il est impossible de mobiliser les forces de l'ordre en permanence et partout pour contrôler la vitesse, **il faut empêcher ou réduire cette vitesse par des aménagements**. C'est ainsi que les 2 routes départementales ont été dotées d'aménagements routiers combinant divers procédés, pour des raisons d'efficacité mais également budgétaires.

➤ Route de Saint-Sulpice

- panneau indicateur de vitesse
- création d'une chicane
- réglementation d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h
- création d'un dos d'âne



Aménagements de sécurité routière

Etat des lieux des réalisations et projets (2/2)



➔ Route de Saint-Jean de Rives

- déplacement du panneau d'entrée et de sortie d'agglomération
- panneau indicateur de vitesse
- création d'une chicane



- réglementation d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h
- création d'un dos d'âne
- création d'un ralentisseur trapézoïdal avec passage piéton protégé
- chemin piétonnier balisé le long de la voie de circulation



Projet d'organisation de la circulation autour de l'école de La Source

À l'entame de ce mandat municipal 2026-2032, la première action en matière d'aménagement de sécurité routière concerne le **secteur du lotissement de La Tuilerie**. Le projet consiste à prendre en compte les flux induits par les nouvelles habitations pour traiter les points sensibles du quartier :

- carrefour Pradinas
- intersection route des Cambards
- intersection chemin de La Source et rue En Boyer
- la sortie de l'école à sens unique et pourtant trop souvent utilisée comme une entrée



Comme à son habitude, l'équipe municipale a choisi d'associer les habitants du quartier pour participer à la réflexion d'aménagement : c'est donc au sein d'une commission municipale dédiée, composée d'élus et de riverains, que l'aménagement s'est décidé avec une première réunion organisée le 9 juin.

Après avoir évoqué toutes les hypothèses possibles, la commission a entériné ces premiers choix :

- la circulation à l'intérieur du lotissement étant prévue à sens unique (3,75 mètres de largeur de voirie hors trottoirs), elle se fera du nord vers le sud,
- le sens de circulation de la route des Lacs et du chemin de la Source reste tel qu'il existe aujourd'hui, (rotation horaire autour de l'école).

Les prochaines réunions auront pour objectif de préciser les aménagements routiers pour **sécuriser les intersections** des points 1, 2 et 3. Il est également prévu une **extension de l'éclairage public** afin de sécuriser les déplacements à pied, en vélo ou trottinette vers l'école.

La création de **voies douces** permettant de relier l'école sera abordée ultérieurement à l'échelle de la commune et pas seulement pour ce secteur.

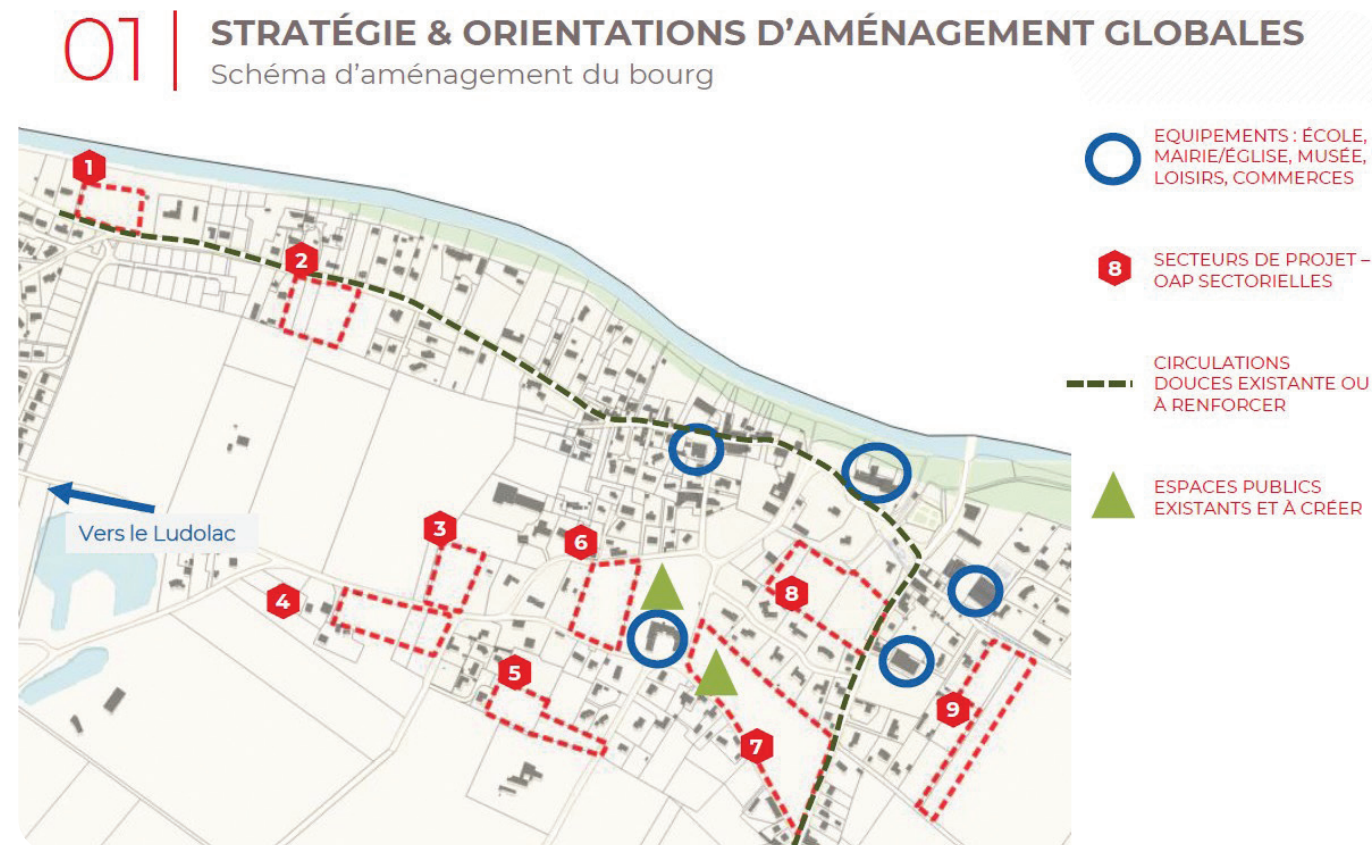
Plan local d'urbanisme

Ouverture à l'urbanisation des zones AU0

Depuis 2014, année d'approbation du précédent plan local d'urbanisme (PLU), la commune a fait évoluer ce document à 3 reprises, par modification en 2016 et par modifications simplifiées en 2017 et 2018. En 2023, la commune a dû engager **une procédure de révision pour ouvrir à l'urbanisation les zones AU0 qui correspondent aux zones « à urbaniser »**. Ce sont au départ des zones non équipées de réseaux (eau potable et électricité) et donc fermées à l'urbanisation mais qui sont destinées à une urbanisation future. Leur ouverture est conditionnée à la réalisation des équipements publics nécessaires.

Ces nouvelles constructions permettront à la commune de maintenir sa trajectoire démographique (1 450 habitants à horizon 2035) et de financer le réseau d'assainissement collectif par l'encaissement des participations pour le raccordement des nouvelles constructions puisque ces zones AU0 sont desservies.

La **stratégie d'aménagement** consiste notamment à développer une **urbanisation en densification de l'urbanisation existante, limitant ainsi le développement des hameaux éloignés**, de rassembler les nouvelles constructions dans **le centre-bourg au plus près des équipements et services**.

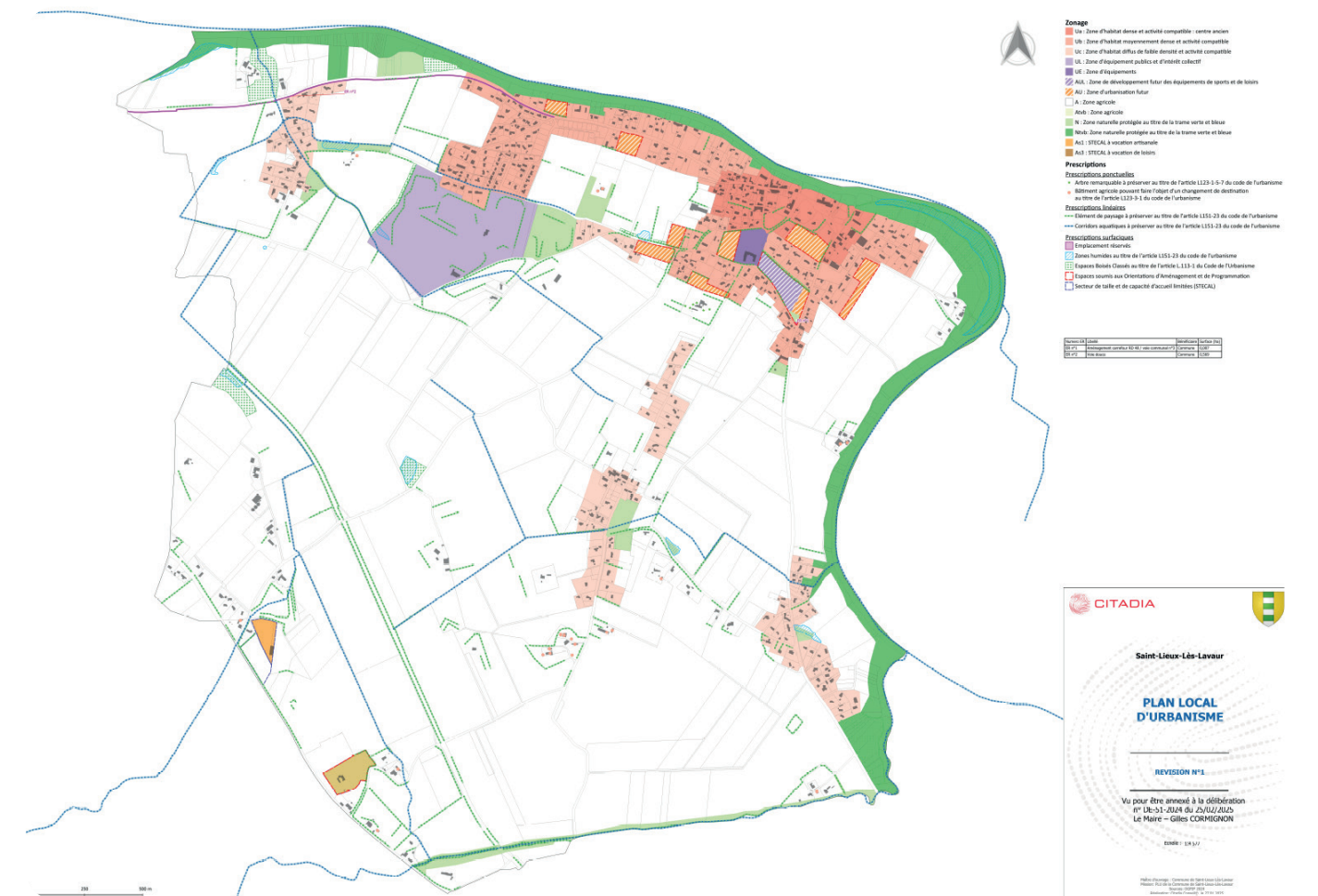


Par délibération du 1^{er} février 2023, le conseil municipal a donc autorisé le lancement de la procédure de révision générale de son PLU en vue de l'ouverture des zones AU0 afin d'atteindre les objectifs suivants :

- « au regard des capacités d'urbanisation » telles qu'elles apparaissent dans une analyse de l'aménagement de la commune qui démontre que seule l'initiative de la collectivité peut dégager une offre foncière capable de :
 - permettre de financer l'assainissement collectif
 - conforter l'attractivité de la commune

2. « La faisabilité opérationnelle » du projet est garantie par son inscription dans le secteur au cœur de l'espace urbain qui offre à la fois la présence de réseaux techniques nécessaires, la proximité de services et d'équipements publics et un cadre paysager de qualité.

3. **L'ouverture de ces zones AU0 était déjà prévue dans le rapport de présentation du PLU approuvé le 20 mars 2014, entre 2020 et 2033.**



Une réunion publique s'est tenue le 31 janvier 2024 où de nombreux participants ont pu donner leur avis et échanger sur les objectifs du projet de révision. Une enquête publique a ensuite eu lieu du 3 septembre au 3 octobre 2024 : elle a permis de recueillir les observations de 17 personnes sur le registre et de 11 autres personnes par courrier, avant de recevoir un avis favorable du commissaire enquêteur.

Par délibération du 19 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU.

Le Géoportail de l'Urbanisme ➔ <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le Géoportail de l'Urbanisme est la plateforme nationale de mise à disposition des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique. Il permet de visualiser et télécharger l'ensemble de ces documents d'urbanisme. Chaque citoyen peut notamment :

- ➔ localiser son terrain
- ➔ consulter le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent
- ➔ connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain
- ➔ afficher différentes couches d'infos (règlement d'urbanisme, fond cadastral, photo aérienne, etc.)

Les documents relatifs au PLU sont également consultables sur le site internet de la commune.

Urbanisme

Démarrage des projets classés OAP en secteur AU

Au-delà des dispositions **règlementaires** du PLU, des secteurs sont concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent des **principes d'aménagement** et **précisent la manière dont les parcelles doivent être aménagées**. Approuvé en 2014, le PLU a été révisé en 2024 avec pour objet principal **l'ouverture à l'urbanisation de zones AU (À Urbaniser) n'ayant pas été ouvertes dans un délai de 6 ans et comprenant les OAP**. Ces derniers mois, des projets en OAP prennent forme conformément aux dispositions de 2014.

Périmètre de l'OAP

Frange naturelle paysagère

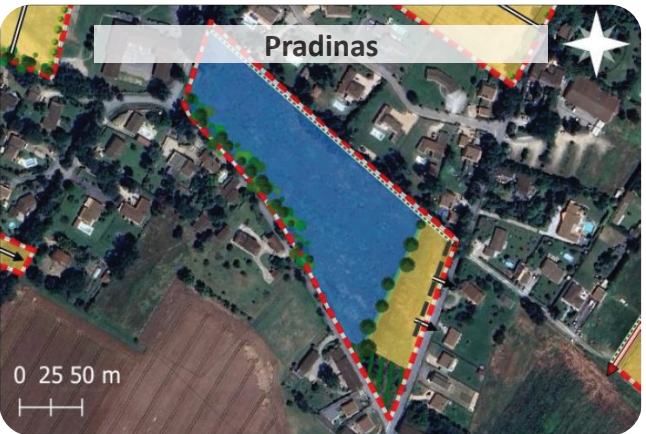
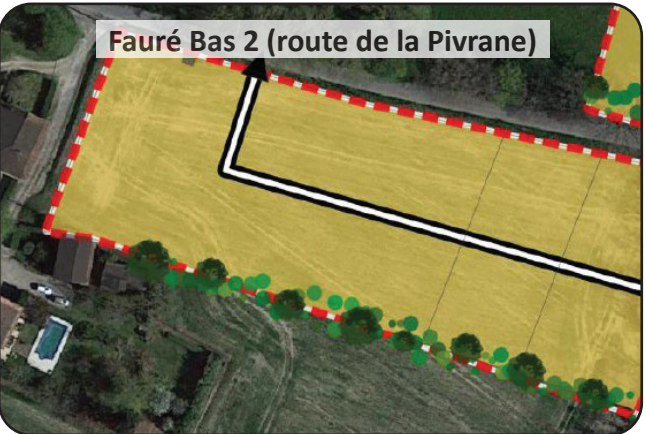
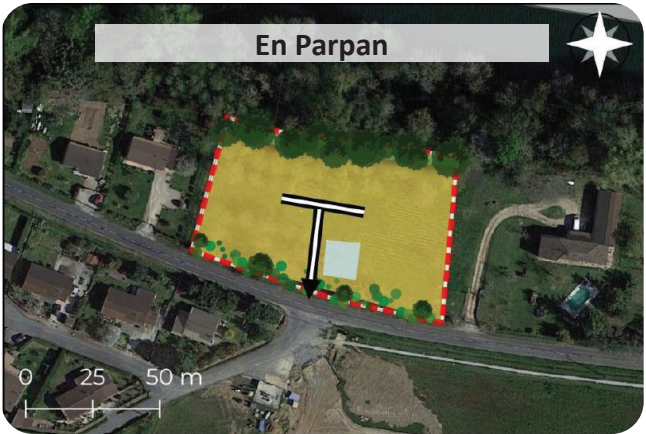
Figuré linéaire

Voie de desserte locale
Mode doux secondaire
Front bâti structurant
Haie paysagère à créer ou à préserver

Figuré surfacique

Habitat individuel pavillonnaire
Équipement d'intérêt collectif et service public
Espace à végétaliser

Route de St-Sulpice, Groupe 3F et Soliha démarrent une opération de 10 logements locatifs mitoyens en R+1 construits à partir de matériaux biosourcés.



Impôts locaux

Stabilité des taux

Les impôts locaux regroupent essentiellement la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes payées par celui qui possède le logement ; la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. **Ces impôts servent à financer le budget des collectivités locales, les services et les infrastructures (voiries, bâtiments...) ; ils constituent avec les dotations de l'Etat les principales ressources de la commune.**

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels sont revalorisées automatiquement chaque année au niveau national, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Compte-tenu du niveau atteint par l'inflation ces dernières années, les revalorisations ont été de + 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023 et + 3,9 % en 2024, pour redescendre à 1,7 % en 2025 et 0,8 % en 2026.

CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

(Part communale)

« BASE FONCIÈRE »

Évolution annuelle décidée par l'État, notamment pour prendre en compte l'inflation

X

TAUX COMMUNAL

Taux communal, inchangé pour la Commune depuis 2018

=

TAXE FONCIÈRE

L'évolution du montant de la taxe foncière communale dépend de 2 composantes :

- la valeur locative du bien décrite ci-dessus, qui sert d'assiette au calcul,
- et le taux fixé par le conseil municipal.

Evolution du taux des taxes foncières									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière (bâti)	19,11%	19,11%	19,11%	49,02%	49,02%	49,02%	49,02%	49,02%	49,02%
part communale	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%	19,11%
ex part départementale	-	-	-	29,91%	29,91%	29,91%	29,91%	29,91%	29,91%
Taxe foncière (non bâti)	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%	94,44%

La municipalité n'a plus augmenté les taux de taxes foncières depuis 2018. En 2021, à la suite de la réforme de la fiscalité locale, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la commune, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Alors que le contexte économique s'est dégradé en raison de l'augmentation des prix et du coût de l'emprunt, la municipalité a réussi à **préserver les marges de manœuvre du budget communal sans toucher aux taux**, en lissant les projets les plus coûteux sur plusieurs exercices, notamment la réalisation du réseau d'assainissement collectif et la rénovation des bâtiments communaux.

Transport À la demande

La Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) a mis en place un service de Transport à la demande (TAD). C’est un service complémentaire des transports collectifs mis en place en ville par les communes de Lavour et Saint-Sulpice-la-Pointe, ou encore du réseau régional liO Car.

À partir d’où et vers où ?

Départ	Destination
➔ Place de la mairie (près du porche de l’église) ➔ Abribus Les Jacquollettes (chemin d’En Paris)	➔ Saint-Sulpice-la-Pointe avec 2 arrêts : ➢ marché ➢ espace intercommunal Sicard d’Alaman (France Services, service emploi CCTA, CCAS...) ➔ Lavour avec 1 arrêt ➢ marché

Quels jours circule-t-il ?

Mercredi	Samedi
➔ À destination de Saint-Sulpice-la-Pointe L’arrivée au marché (1^{er} arrêt) est prévue aux alentours de 8H30. Le départ du marché est prévu vers 10H30.	➔ À destination du marché de Lavour L’arrivée au marché est prévue entre 8H30 et 9H40. Le départ du marché est prévu entre 10H30 (pour une arrivée vers 8h30) et 11H40 (pour une arrivée vers 9H40).

Qui peut utiliser le service ?

Tous les habitants peuvent utiliser le TAD à partir d’un des deux arrêts situés sur la commune à destination de Lavour et Saint-Sulpice la Pointe. Les plus de 75 ans ou les personnes dont la mobilité est réduite pourront bénéficier, sur demande, d’une prise en charge au domicile avec présentation d’un justificatif.

Comment faire ?

Réservation obligatoire au 0 805 608 100 (appel gratuit)
La circulation du TAD est déclenchée sur réservation. Celle-ci se fait par téléphone du lundi au vendredi de 8H30 à 16H (sauf week-ends et jours fériés) et au plus tard la veille du déplacement à 16H (soit le mardi à 16H dernier délai pour un déplacement envisagé le mercredi et le vendredi à 16H dernier délai pour un déplacement le samedi).

La centrale de réservation rappelle la veille, chaque passager, pour lui indiquer l’horaire exact



du passage du TAD (variable selon le nombre de réservations enregistrées le jour du déplacement).

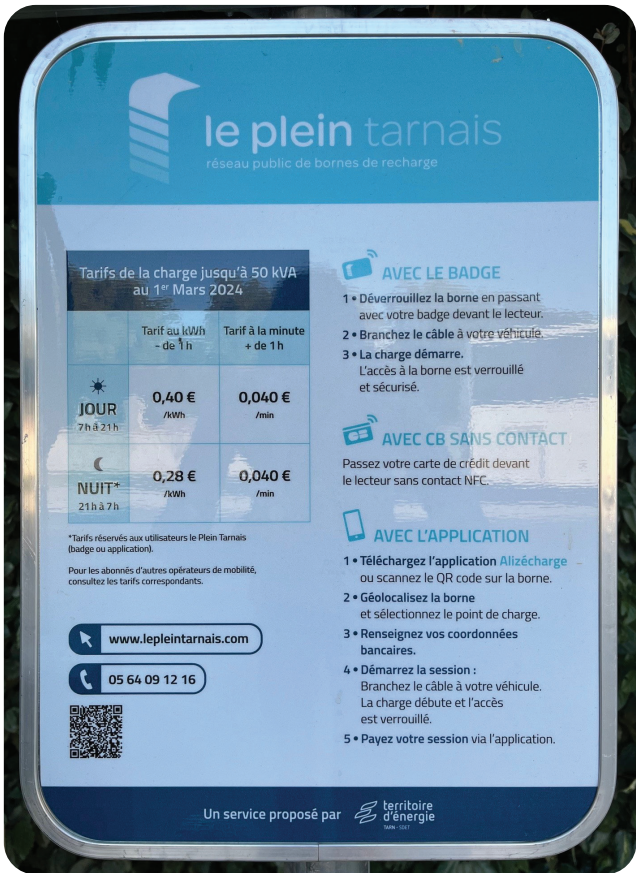
Quel tarif ?

Le tarif est fixé à 2 € par trajet soit 4 € aller-retour ; à payer à bord du TAD uniquement, le passager est tenu de faire l’appoint.

Véhicules électriques Installation d’une borne de recharge

La mobilité en véhicule électrique s’accompagne nécessairement d’un déploiement de bornes de recharges suffisant. Territoire d’Energie Tarn assure la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) pour les communes membres du syndicat, ce qui est le cas pour Saint-Lieux-lès-Lavour. Notre commune s’est portée candidate pour l’implantation d’une borne et a pu bénéficier de cette installation au niveau du parking du cimetière.

Territoire d’Energie Tarn prend en charge les frais d’investissement (matériel et pose) qui représentent près de 15 000 €. Il finance également les frais d’exploitation qui s’élèvent à 2 500 € / an, la commune participant à hauteur de 500 € / an à ces frais.



Le réseau que tisse Territoire d’Energie Tarn permet à tous les usagers, quel que soit leur localisation, de trouver, dans un rayon d’environ 20 km, une borne de recharge pour leur véhicule disponible 24/24 heures et 7/7 jours.

Mise en service en mai 2025, elle a été utilisée par 189 usagers sur l’année 2025 (source SDET).

Biodiversité - Apiculture - Pédagogie

Le rucher municipal

La commune a installé un **rucher pédagogique** sur le site de l'école de La Source. Les 3 ruches abritent depuis le mois de mai les colonies d'abeilles au milieu d'un large espace vert et à proximité des **arbres fruitiers** plantés il y a 2 et 4 ans.

La gestion est confiée à Casa Galineta, apiculteur de Giroussens, qui assure :

- l'installation du rucher
- l'entretien des colonies
- la récolte du miel
- la restitution de la production à la commune, à l'école et donc à la cantine !



Support scolaire pour l'apprentissage, le rucher est un véritable outil de démonstration, des **animations pédagogiques** seront proposées aux élèves autour de l'apiculture pour découvrir le monde des abeilles.

Ce projet prend également tout son sens avec la **cantine de l'école** qui, depuis 4 ans, propose aux enfants des plats cuisinés sur place : le chef cuisinier prépare une **cuisine naturelle, équilibrée et responsable**, avec **des produits frais, locaux, de saison et bio**. Il peut désormais agrémenter sa cuisine du miel de « La Source ».

La première récolte de miel en août 2025 a permis de récupérer 9 kg distribués aux écoliers. **La récolte de juin 2026 est de 55 kg !**



Annuaire

Des associations

Le tissu associatif s'est enrichi ces dernières années, voici les associations domiciliées sur la commune :

La Léoncienne	Virginie ALBINET	06 33 50 77 21	viriniepages2011@gmail.com
Le club ULM	Claude BAUDOIN	07 50 37 32 25	club.ulm.st.lieux@free.fr
Le comité des fêtes	Maeva BLAQUIERE	06 75 35 06 41	maeva.blaquiere@gmail.com
La passarèla de Sant-Lionç	Christiane BROUET	06 87 18 84 39	brouetchristiane@orange.fr
Association pour la conservation occitane de véhicules anciens (ACOVA) Chemin de fer touristique du Tarn	Jacques DAFFIS	06 81 64 30 27	secretariat@cfft.org
Groupe Indara	Christian PELLAPRAT	06 82 40 16 74	robfontes.valveres@orange.fr
Les musiques en herbe	Amandine GALLEGO	06 73 70 64 94	musiquesenherbe@gmail.com
Association de chasse	Guillaume GELIS	06 01 74 66 70	guillaume.gelis@hotmail.fr
D'Estèlas	Esther GISSEROT	07 69 96 38 98	contact@destelas.fr
Le vélo club	Serge GONTIER	06 89 16 10 21	sergegontier@orange.fr
L'école buissonnière	William GREINER	06 86 69 40 35	ecole.buissonniere81@gmail.com
Le club des aînés ruraux (Saint-Lieux-lès-Lavaur, Lugan et St-Jean de Rives)	Myriam MONIER	06 21 31 72 35	lesainesruraux3@gmail.com
Gym Giroussens / Saint-Lieux	Sandrine ODON	06 67 99 23 26	gymgiroussens81@gmail.com
Au cœur du patrimoine léonicien	Bernard PLANES	06 13 65 28 76	bernardplanes29@gmail.com

Communication

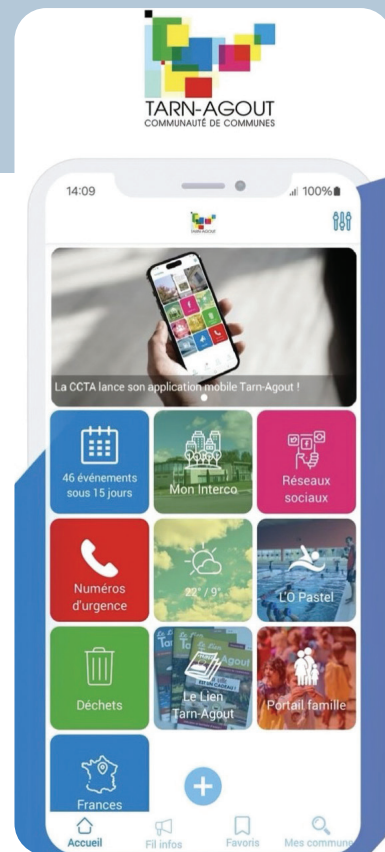
Se tenir informé

La Communauté de communes Tarn-Agout a mis à disposition des collectivités et habitants une **application mobile d'informations et d'alertes**, appelée « **Tarn-Agout** » ; elle est disponible gratuitement sur tablette et smartphone depuis les plateformes de téléchargement d'applications.

Dans un monde de plus en plus connecté où l'information est multicanal, massive, donnant parfois l'impression d'être submergé au point de frôler la saturation, cette application permet de **ne recevoir que les informations locales que l'on a choisies**, via la réception de notifications.



Les habitants peuvent alors suivre plus facilement et en temps réel toute l'actualité du territoire intercommunal ou uniquement de la commune. Il n'est alors plus nécessaire de surveiller les différents sites ou réseaux sociaux locaux.



Annuaire

Des professionnels de la commune

Afin de mettre à jour l'annuaire édité en 2021, **vous êtes invité en tant que professionnel à transmettre les informations** suivantes pour apparaître dans la prochaine édition :

- ➔ nom de l'entreprise
- ➔ numéro de téléphone
- ➔ adresse de messagerie
- ➔ adresse postale (si vous le souhaitez)
- ➔ carte de visite ou logo

Envoi des informations :

stlieuxleslavour.mairie@wanadoo.fr

Date limite fixée au 31 août